

ANNEXE 25

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (PU/2021/0093).

Le terrain concerné est situé Chaussée de Bruxelles 165 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve, et cadastré 01 H 31 A 2, 01 H 31 V.

Le projet consiste en l'extension d'un hangar agricole pour l'agrandissement de la partie accueil et des ateliers de transformation et changement d'affectation de la partie bureau située à l'étage en appartement, et doit être soumis à annonce de projet pour la raison suivante :

Le projet s'écarte du Règlement communal d'urbanisme (2.1) périmètre d'intérêt paysager, devenu Guide communal d'urbanisme (GCU) concernant :

- **La marge de recul latéral et arrière, pour tout bâtiment à affectation agricole non-mitoyen, est d'au moins 5 mètres,**
- **La superficie au sol d'un volume affecté à l'activité agricole est limitée à 400 m² dans les zones de protection paysagère (744 m² dans le cas précis),**
- **Matériau de parement : panneaux imitation brique grise.**

Suite aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, pendant les heures d'accessibilité au public, **le lundi de 12 H 30 à 20 H 00 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00. Les rendez-vous doivent être pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be. **Ce rendez-vous, pour la consultation du dossier uniquement, sera confirmé par mail, par le service urbanisme :**

Du 14/07/2021 au 30/08/2021

(Annonce suspendue du 16/07 au 15/08/2021)

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/07/2021 au 30/08/2021 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 08/07/2021.